



Validité d'un acte d'option

Par **Outurau**, le **29/12/2022** à **23:24**

Bonjour, mon grand père est décédé en 1985, il a fait une donation pour sa femme donc ma grand mère elle-même décédée en Nov 1998. Ils ont eu un seul enfant qui est donc ma mère elle-même décédée en avril 2017. Aujourd'hui, mon frère et moi vendons une terre qui appartenait à mon grand père, il y a eu un jugement qui attribue un lot à mon grand père. Aujourd'hui le notaire nous exige de faire un acte d'option au nom de ma grand mère. Je ne comprends pas pouvez-vous m'expliquer et est-ce qu'on ait obligé de faire cette acte alors que les concernés sont déjà décédés. Question cet acte d'option est-il vraiment nécessaire pour vendre ce terrain et est-il valable alors que tous sont décédés